

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/11/2021

L'an 2021, le 2 novembre, à 11 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Mme Nathalie DE BARTILLAT, Maire.

Présents : Mme DE BARTILLAT Nathalie, Maire, Mmes : AUTIER Danielle, SAVARY Martine, BERTRAND Mireille, MM : NAMONT Jacques, ARNOLD Gérard, LOMBARD Patrice.

Excusés : Néant

Absents : Néant

Mme BERTRAND Mireille est élue secrétaire de séance.
Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 7

Présents : 7

Votants : 7

Date de la convocation 24/10/2021

Date d'affichage : 24/10/2021

ORDRE DU JOUR

- | | |
|---|-----------------------------|
| - AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25% POUR LE 1ER TRIMESTRE 2022 | <i>DELIBERATION 2021_25</i> |
| - RODP ENEDIS | <i>DELIBERATION 2021_26</i> |
| - RODP ORANGE | <i>DELIBERATION 2021_27</i> |
| - LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE D'OCTOBRE A FIN MARS | <i>DELIBERATION 2021_28</i> |
| - REFERENTS PCS ET DICRIM | <i>DELIBERATION 2021_29</i> |
| - QUESTIONS DIVERSES | |

En préambule, Madame le Maire explique que suite à l'information préalable des conseillers de l'ajout de certaines délibérations à l'ordre du jour, celles-ci pourront faire l'objet de délibérations lors de la séance :

- Autorisation de dépenses d'investissement à hauteur de 25% pour le 1^{er} trimestre 2022
- RODP Enedis et RODP Orange

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25% POUR LE 1ER TRIMESTRE 2022

DELIBERATION 2021_25

Mme le Maire demande aux élus de réfléchir à d'éventuels projets d'investissement qui nécessiterait des dépenses au 1^{er} trimestre 2022. Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir un état du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021 en investissement afin de pouvoir payer les factures d'investissement qui arriveront au 1^{er} trimestre 2022 avant le vote du budget.

Les projets concernés sont les travaux d'aménagement du cimetière, l'installation d'un panneau numérique et la création d'un site internet.

Les 25% des dépenses d'investissement inscrites au budget 2021 hors remboursement de la dette s'élèvent à :

- CHAPITRE 21 : 82 127.47 € en 2021, soit 20 531.87 € pour le 1^{er} trimestre 2022.
- CHAPITRE 23 : 46 413.93 € en 2021, soit 11 603.48 € pour le 1^{er} trimestre 2022.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2022, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A l'unanimité ; Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

RODP ENEDIS ET ORANGE

RODP ENEDIS

DELIBERATION 2021_26

Madame le Maire donne connaissance aux membres du Conseil du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances due aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Le Maire propose au Conseil municipal :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

A l'unanimité ; Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

RODP ORANGE

DELIBERATION 2021_27

Pour installer leurs réseaux, les opérateurs de télécommunication utilisent largement le domaine public communal routier ou non, aérien, du sol ou du sous-sol. Ils y sont autorisés par permission de voirie ou par convention. En contrepartie, ils doivent s'acquitter d'une redevance dont le montant est encadré par le décret du 27 décembre 2005.

Pour pouvoir bénéficier du paiement de cette redevance liée au réseau de communications électroniques, il est rappelé qu'une délibération du conseil municipal est obligatoire. Le calcul de la redevance pour l'année 2022 sera établi à partir du détail du patrimoine des équipements de communications électroniques arrêté au 31/12/2021.

Le maire propose au Conseil municipal de demander la redevance pour occupation du domaine public, au titre de l'année 2022 sur le patrimoine 2021, à la société ORANGE.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Mme le Maire à demander la RODP à la société ORANGE au titre de l'année 2022 sur le patrimoine 2021.

A l'unanimité ; Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE D'OCTOBRE A FIN MARS

DELIBERATION 2021_28

Madame le Maire rappelle son souhait de créer un peu d'animation dans le village d'octobre à mars pendant la période de fermeture des restaurants et du Parc floral.

Elle a proposé à Madame Babette Reverdiau et à Monsieur Dominique Benoit la Tour de continuer à louer la salle communale pour y tenir un « café brocante » ouvert le samedi et le dimanche de la fin de matinée à la fin d'après-midi. Le loyer sera adapté à cette ouverture partielle de quelques heures par week-end et sera revu l'an prochain si la formule trouve son public. Le loyer sera de 100 euros par mois payable en 2 fois en novembre et en janvier.

Quelques tables seront disposées dans la salle voire à l'extérieur si le temps le permet pour offrir boissons chaudes et froides et petite restauration. Les locataires pourront demander une autorisation de débit de boissons temporaire pour des ventes occasionnelles.

Pendant cette période transitoire de Pass' sanitaire, les ventes de boissons et autres produits comestibles se feront uniquement à l'emporter sans possibilité de consommer sur place. Dès la levée de l'obligation du Pass, Madame Reverdiau installera les tables pour consommer sur place.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de location dans les termes définis ci-dessus.

- AUTORISE Mme le Maire signer tout document relatif à cette décision.

A l'unanimité ; Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

REFERENTS PCS ET DICRIM

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale pour planifier les actions communales en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs a pour but d'informer la population sur les risques existants et les moyens de s'en protéger. Ces deux documents doivent sans cesse être à jour.

Dans un but de mutualisation, la CDC des Portes du Berry va organiser ces mises à jour et demande que la commune ait 2 référents. Madame le Maire propose sa candidature ainsi que celle de Martine Savary qui a réalisé ces deux documents lors du précédent mandat.

Pour information le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour en 2020. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs a été revu pour sa part en 2021.

CANDIDATURE FRANCE RELANCE

Dans le cadre du plan « France relance », un fonds d'aide aux projets de « transformation numérique pour les petites et moyennes collectivités territoriales » nous a été proposé par le Préfet et la Sous-préfète du Cher.

Nous avons répondu à cet appel à projet pour :

- Refaire notre site internet, l'ancien étant devenu obsolète. Labellisé parmi les "Plus Beaux Villages de France", le village d'Apremont se doit d'avoir un site à jour tant à destination de ses habitants que des nombreux touristes de passage. Ce nouveau site permettra, par ses mises à jour régulières et une

fonctionnalité facilement maîtrisable par les élus et la secrétaire, d'améliorer cet instrument indispensable à sa communication. De plus, il sera accessible sur tous les nouveaux outils numériques (smartphone et tablettes). Le travail effectué en amont avec une habitante bénévole sera ré-utilisé et servira de base de travail à ce nouveau site.

- Financement d'un panneau mural interactif extérieur dans la venelle de la mairie à côté du tableau d'affichage municipal : Apremont aura, avec cette table, un instrument interactif régulièrement mis à jour par la base de données « Tourinsoft » permettant de diffuser les informations touristiques géolocalisées, les parcours de randonnées et toutes les informations (hébergement, restauration, sites à visiter...).

Nous attendons le retour de la préfecture sur l'éligibilité de ces deux projets qui peut aller jusqu'à 100% de son financement avant d'accepter les devis.

PROGRAMME NATIONAL DE DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES PONTS

La commune d'Apremont est propriétaire de 4 ponts : deux sont situés sur la Route des Rieaux et 2 enjambent la rigole des Lorrains : le Pont du Veuillin et le pont intermédiaire avant l'écluse des Lorrains - celui menant à l'écluse des Lorrains appartenant aux Voies Navigables de France.

Dans le cadre du Plan de relance, l'état prend en charge un diagnostic de l'état de ces ponts. Nous saurons ensuite s'il y a lieu de faire réaliser des travaux de restauration.

FIBRE NUMERIQUE

Le déploiement de la fibre sera terminé avant la fin de l'année à Apremont. Sa commercialisation commencera au printemps. Une réunion publique sera organisée par Berry Fibre optique, avec les communes de Cours les Barres et Cuffy début février pour répondre aux questions des administrés. Le site internet <https://berryfibreoptique.fr> permet d'ores et déjà de trouver les principales informations sur le raccordement des particuliers.

Les habitations qui n'ont pas pu être raccordées dans cette 1^{ère} phase le seront au cours de la 2^{ème} et en tout état de cause avant 2025.

ADRESSAGE

Les adresses avec numérotation des maisons et nom de rues vont être officialisées début 2022. A charge pour la commune d'installer les plaques des noms des voies et les numéros sur les boîtes aux lettres et d'en informer les services fiscaux et la poste. Chaque habitant devra se charger d'informer ses fournisseurs (assurances, énergie, banques...) de son complément d'adresse.

VIDEO PROTECTION

A la demande de la gendarmerie et avec l'appui de la Préfecture, des caméras de vidéo protection ont été installées dans toutes les communes de la CDC des Portes du Berry. Trois d'entre elles sont en état de marche à Apremont. Elles permettent de visionner les plaques d'immatriculation des véhicules traversant Apremont ainsi que la place de la mairie. L'utilisation de ces enregistrements est strictement encadrée et ne peut être visionnée que sur demande expresse de la gendarmerie.

GOUTER DE NOËL ET CADEAUX AUX SENIORS ET AUX ENFANTS

Le goûter aura lieu le 17 ou le 18 décembre et sera organisé dans la salle du manège aux bœufs puisque la salle communale est louée. Des cadeaux seront distribués aux seniors et aux enfants. Madame le Maire se charge de les commander. Un chauffage d'appoint sera mis en place.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2022

Marché bio et local :

Le dernier marché bio et local de l'année aura lieu le 7 Novembre. Celui initialement prévu le 5 décembre a été annulé, les marchés de Noël de Baugy et de Nevers ayant lieu à la même date. Il reprendra les 3 avril, 1^{er} mai, 5 juin, 3 juillet, 7 août, 4 septembre et 2 octobre. Danielle Autier continue sa recherche d'exposants à la fois bio et locaux (Allier, Cher et Nièvre).

Fête des Plantes :

Programmée les 21 et 22 mai 2022. Danielle Autier, Maire adjoint prépare un programme spécial qui marquera le 20^{ème} anniversaire de cette manifestation.

Brocante, un jour de chine :

Programmée le 26 juin 2022.

Fête d'automne :

Programmée les 15 et 16 octobre.

Bilan de la fête d'automne des 16 et 17 octobre 2021 :

La météo ayant été radieuse, la fête d'automne a remporté un beau succès.

- Entrées : 4130 personnes de plus de 18 ans.
- Chiffre d'affaires buvette : 5 750 €.
- Chiffre d'affaires exposants : 4 410 €.
- Chiffre d'affaires total : 14 290 €.

SMIRTOM

Madame le maire rappelle que le syndicat de ramassage des ordures ménagères a élargi le tri. Une lettre du Smirtom expliquant ce nouveau tri a été distribuée aux habitants. Le bac jaune peut désormais accueillir tous les emballages, plastiques, papiers... Ce nouveau tri permet de diminuer de façon notable les ordures ménagères allant dans le bac bordeaux tout comme l'apport volontaire dans la cour de la mairie des ordures compostables.

CANOE ET PIROGUE A MOTEUR

Madame le Maire indique qu'elle a écrit au service des Voies Navigables de France qui gère le Barrage de Lorrains avec copie du courrier au Préfet du Cher pour leur faire part de son inquiétude sur l'inadaptation de la passe à canoës située sur la rive côté Nièvre du Barrage. Celle-ci, probablement

trop étroite et mal entretenue, s'avère dangereuse pour un public canoéiste amateur notamment des familles avec enfants qui ont eu des difficultés à passer le barrage cet été. Il est urgent de revoir cet équipement pourtant récent mais apparemment mal conçu lors de la réfection du barrage en 2015.

Elle indique également avoir été saisi d'une demande d'amarrage d'une grande pirogue à moteur pour touristes. Elle a considéré après avoir averti la DDT 58 gestionnaire de l'Allier qu'il était particulièrement mal venu de faire circuler en plein site classé du Bec d'Allier, zone de protection oiseaux, lieu de nidification des sternes, en voie de labellisation Ramsar de l'Unesco, une embarcation à moteur. Les services de l'état partageant cette vision, il ne sera pas donné d'autorisation à ce bateau à moteur pour amarrer à Apremont. Comment parvenir à encadrer un développement touristique de qualité en respectant la réserve naturelle du Bec d'Allier, une équation équilibrée reste à trouver.

ROUTE DEPARTEMENTALE RD 45

Madame le Maire indique qu'elle est sans nouvelle de la date de réfection de la couche de roulement par le syndicat AEP Vallée de Germigny. Elle était prévue en début d'automne avant que la température extérieure ne la rende impossible. Elle a relancé le syndicat et attend d'eux une réponse rapide.

Elle rappelle qu'elle a expressément demandé des feux en alternat provisoire pour ralentir les véhicules et éviter au maximum les projections de gravillonnages. Des balayages de l'excédent de gravillons seront réalisés après deux semaines de circulation.

Un débat s'engage entre les conseillers municipaux qui constatent toujours une vitesse excessive des véhicules traversant le village. Plusieurs solutions sont évoquées :

- Suppression du stop et retour à la priorité à droite, solution préconisée par le centre de gestion de la route. Cette alternative entrainera l'installation de panneaux provisoires pour marquer le retour à la priorité à droite.
- Madame le Maire évoque un dos d'âne en pavé au carrefour de la RD45 et de la RD100 tout en ajoutant qu'il en faudrait deux autres aux deux entrées du village côté « mariniers » et avant la montée côté Cuffy pour escompter avoir le résultat escompté.
- Jacques Namont évoque un stop côté la RD 45 au niveau du croisement avec la RD 100. Madame le Maire indique que ce changement de stop existe localement, par exemple sur la route qui mène au bec d'Allier et que c'est là-bas tout à fait efficace. Les autres conseillers sont tous d'accord avec cette solution et charge Madame le Maire de demander l'aval nécessaire de Département, en l'occurrence du Centre de Gestion de la Route.

FERMETURE DE LA TRESORERIE DE SANCOINS

Madame le Maire indique que la trésorerie de Sancoins ferme ses portes le 7 décembre au public et le 31 décembre pour les communes et régisseurs. La gestion des finances communales sera totalement dématérialisée à Saint-Amand-Montrond.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Madame le Maire indique qu'après les importants investissements des opérations du cœur de village, l'année 2021, sans grandes dépenses, a permis de commencer de reconstituer un excédent budgétaire. Elle note cependant que les dotations restent stables et que les charges sont difficiles à comprimer.

Une gestion très serrée est nécessaire. Elle envisage cependant des travaux dans le cimetière pour l'adapter aux nouvelles règles interdisant l'utilisation du désherbant. Elle indique avoir affiché une note à l'entrée du cimetière expliquant les projets de travaux :

- Travaux sur les tombes abandonnées et création d'un ossuaire.
- Travaux de terrassement pour améliorer le cheminement entre les tombes.
- Végétalisation du sol par la plantation d'herbe et de plantes couvre-sol entre les tombes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h15.

Signatures des élus :

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, cursive script. The signature on the right is also cursive but appears to be a different person's, possibly a mayor or council member.